

SÉANCE DU 8 JUIN 2016

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Rimouski-Neigette tenue le 8 juin 2016 à 19 h 30, à ses bureaux du 23, rue de l'Évêché Ouest, à Rimouski, et à laquelle étaient présents :

BELANGER, Donald	Représentant	Rimouski
DETROZ, Yves	Maire	La Trinité-des-Monts
DUCHESNE, Robert	Maire	Saint-Narcisse-de-Rimouski
MORISSETTE, Réjean	Maire	Esprit-Saint
PELLETIER, Roland	Représentant	Saint-Anaclet-de-Lessard
PERREAULT, Marnie	Mairesse	Saint-Fabien
PIGEON, Gilbert	Maire	Saint-Eugène-de-Ladrière
ST-PIERRE, Francis	Préfet	Saint-Anaclet-de-Lessard

Étaient absents :

SAVOIE, Robert	Maire	Saint-Valérien
VIGNOLA, André-Pierre	Maire	Saint-Marcellin

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le préfet déclare la séance ouverte à 19 h 30.

16-197 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Gilbert Pigeon, appuyé par Roland Pelletier et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté.

16-198 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX / CM

Il est proposé par Réjean Morissette, appuyé par Robert Duchesne et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette approuve les procès-verbaux de la séance extraordinaire du conseil de la MRC du 26 avril 2016, de la séance extraordinaire du 4 mai 2016, de la séance ordinaire du 11 mai 2016 et de la séance extraordinaire du 19 mai 2016 avec dispense de lecture.

16-199 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX / CA

Il est proposé par Réjean Morissette, appuyé par Donald Bélanger et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette approuve le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité administratif du 26 avril 2016 et du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mai 2016, avec dispense de lecture.

SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX ET SUIVI DES COMITÉS

Le directeur général et secrétaire-trésorier a fait préalablement à la présente séance un bref suivi des procès-verbaux et des différents comités de la MRC.

DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Le directeur général et secrétaire-trésorier a déposé aux membres du Conseil les différentes correspondances reçues.

RAPPORT DE LA COMMISSION SUR LES CONSULTATIONS PUBLIQUES SUR LE PROJET DE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES 2016-2020

Le directeur général et secrétaire-trésorier a déposé aux membres du conseil le Rapport de la commission sur les consultations publiques sur le projet de plan de gestion des matières résiduelles 2016-2020, tel que transmis par la Commission.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

16-200 CONVENTION COLLECTIVE DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES DE LA MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE

Il est proposé par Marnie Perreault, appuyé par Robert Duchesne et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette approuve l'entente relative à la convention collective des travailleurs et travailleuses de la MRC de Rimouski-Neigette et en autorise la signature.

16-201 APPUI AU DÉPUTÉ DE RIMOUSKI / DEMANDE DE CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES

CONSIDÉRANT la liste des travaux que les municipalités rurales de la MRC Rimouski-Neigette ont identifiés comme prioritaires en lien avec le programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) ;

CONSIDÉRANT QUE le coût des travaux identifiés comme prioritaires par les municipalités rurales de la MRC totalise la somme de 320 977 \$;

CONSIDÉRANT QUE le montant octroyé au député de Rimouski dans le cadre de ce programme est de 124 177 \$;

CONSIDÉRANT QU'il y a un manque à gagner de 196 800 \$;

CONSIDÉRANT QUE le député de Rimouski, M. Harold LeBel, souhaite demander la somme de 100 000 \$ additionnelle comme subvention discrétionnaire au ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

Il est proposé par Yves Detroz, appuyé par Gilbert Pigeon et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette appuie le député de Rimouski, M. Harold LeBel dans sa demande additionnelle de 100 000 \$ comme subvention discrétionnaire au ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

16-202 POSITION DE LA MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE / PROJET DE MODIFICATION AU RÈGLEMENT SUR LA TARIFICATION RELIÉE À L'EXPLOITATION DE LA FAUNE

CONSIDÉRANT le projet de modification au Règlement sur la tarification relié à l'exploitation de la faune du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs;

CONSIDÉRANT que les articles 103 à 110 de la Loi sur les compétences municipales confèrent certains pouvoirs et devoirs aux MRC en matière de gestion des cours d'eau;

CONSIDÉRANT que l'article 105 de la Loi sur les compétences municipales (LCM) confère notamment à la MRC le devoir de réaliser les travaux requis pour rétablir l'écoulement normal des eaux d'un cours d'eau lorsqu'elle est informée de la présence d'une obstruction qui menace la sécurité des personnes ou des biens;

CONSIDÉRANT que la MRC de Rimouski-Neigette doit intervenir régulièrement sur son territoire, afin de répondre à ce devoir, notamment pour démanteler des barrages de castors qui menacent la sécurité des personnes ou des biens;

CONSIDÉRANT que les coûts associés à de telles interventions sont déjà importants;

CONSIDÉRANT que la MRC de Rimouski-Neigette juge déraisonnable que le gouvernement provincial exige des coûts pour des interventions découlant d'une obligation légale qu'il a lui-même imposée aux MRC;

CONSIDÉRANT que les travaux que doit réaliser une MRC pour rétablir l'écoulement normal des eaux d'un cours d'eau en application de l'article 105 de la LCM sont exclus de la tarification exigée par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement;

CONSIDÉRANT que ces nouveaux tarifs auront également une conséquence sur le coût des interventions réalisées dans un habitat faunique par les citoyens;

CONSIDÉRANT que cette nouvelle tarification risque d'inciter à la désobéissance civile et mener ainsi à la dégradation d'habitats naturels suite à des travaux non encadrés réalisés par les citoyens;

Il est proposé par Marnie Perreault, appuyé par Gilbert Pigeon et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette demande au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs de revoir son projet de règlement modifiant le Règlement sur la tarification reliée à l'exploitation de la faune afin d'exclure de cette tarification les travaux que doit réaliser une MRC pour rétablir l'écoulement normal des eaux d'un cours d'eau en application de l'article 105 de la LCM;

QUE les moyens entrepris par les MRC pour prévenir les obstructions menaçant la sécurité des personnes et des biens et pour limiter les interventions récurrentes dans les cours d'eau (nettoyage d'un cours d'eau sans dragage, installation d'un pré-barrage, mesures de contrôle du niveau d'eau en présence d'un barrage de castors, etc.) soient aussi exempts de frais;

QUE la MRC de Rimouski-Neigette demande au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs de revoir le projet de règlement modifiant le Règlement sur la tarification reliée à l'exploitation de la faune en concertation avec les différents organismes et acteurs susceptibles d'être impactés par cette tarification;

QUE la MRC de Rimouski-Neigette dénonce cette nouvelle réglementation qui confère une nouvelle charge financière au milieu municipal et aux organismes qui interviennent dans le domaine de la faune;

QUE la MRC de Rimouski-Neigette envoie une copie de la présente résolution à Mme Julie Grignon, sous-ministre associée à la Faune et aux Parcs, au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, à la Fédération québécoise des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec, à l'Association des gestionnaires régionaux des cours d'eau du Québec, et à M. Harold Lebel, député provincial.

16-203 APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÉRIEN / PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉS – DOSSIER # 557984

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Valérien a déposé une demande d'aide financière pour la rénovation de son centre communautaire afin de le rendre conforme aux dispositions de sécurité d'un édifice municipal;

CONSIDÉRANT QUE la demande de la municipalité de Saint-Valérien a été refusée ;

CONSIDÉRANT QU'après vérification, les demandes de subventions d'autres projets des municipalités de la MRC Rimouski-Neigette ont aussi été refusées;

CONSIDÉRANT QUE le même type de lettre a été envoyé à ces municipalités à l'effet que, pour des raisons de disponibilités financières, seuls les projets les plus prioritaires ont été sélectionnés;

CONSIDÉRANT QU'il est mentionné dans la lettre type que le Ministère pourra évaluer tous nouveaux renseignements apportant une bonification significative à cette demande;

CONSIDÉRANT QU'il n'est aucunement précisé par le Ministère ce qu'il définit comme étant les priorités sur lesquelles se base son analyse;

CONSIDÉRANT QU'il n'est aucunement précisé par le Ministère ce qu'il veut dire par «des renseignements apportant une bonification significative à la demande »;

Il est proposé par Donald Bélanger, appuyé par Yves Detroz et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette appuie la demande de la municipalité de Saint-Valérien et demande à ce que le Ministère fasse parvenir à la municipalité en question, ainsi qu'aux autres municipalités du territoire ayant vécu la même situation, les informations suivantes afin de répondre aux exigences prioritaires du programme, soit :

1- La liste de tous les projets acceptés et refusés à l'intérieur de la région administrative du Bas-Saint-Laurent;

2- Les critères que le Ministère considère comme prioritaires lors de l'analyse des différents projets;

3- Une description détaillée de ce que le Ministère veut dire par « une bonification significative d'un projet ».

16-204 APPUI À LA MRC DE LA MATAPÉDIA / DOSSIER DES CHEMINS MUNICIPAUX ET TRANSPORT FORESTIER

CONSIDÉRANT la prédominance de la ressource forestière sur le territoire bas-laurentien;

CONSIDÉRANT les impacts socioéconomiques que représentent cette industrie pour le milieu;

CONSIDÉRANT que les programmes actuels permettant l'entretien du réseau routier utilisé pour le transport du bois datent de plusieurs années et qu'ils n'ont pas été révisés en fonction des nouvelles obligations et réalités municipales;

CONSIDÉRANT que certains pourparlers sont déjà amorcés entre les ministères concernés relativement à cette problématique et que le ministère des transports du Québec doit assumer son leadership dans ce dossier;

Il est proposé par Yves Detroz, appuyé par Gilbert Pigeon et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette demande au ministre des Transports du Québec, M. Jacques Daoust, au ministre de la Forêt, de la Faune et des Parcs, M. Laurent Lessard et au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire, M. Martin Coiteux de se concerter pour analyser sérieusement la problématique du transport de bois sur les routes municipales et trouver, à très courte échéance, une solution acceptable à l'échelle des municipalités et de l'industrie forestière;

demande à la FQM de s'assurer que le gouvernement travaille activement à la recherche de solutions et à la mise en place de programme répondant à la problématique du transport de bois sur les chemins municipaux..

16-205 **AVIS DE MOTION / REGLEMENT MODIFIANT LE REGLEMENT 4-14 CONCERNANT L'OBLIGATION DE VERSER UNE SOMME D'ARGENT LORS DU DEPOT D'UNE DEMANDE DE REVISION DE L'EVALUATION FONCIERE**

Avis de motion est donné par Marnie Perreault que lors d'une prochaine réunion du conseil, il sera proposé l'adoption d'un règlement intitulé : « Règlement modifiant le règlement 4-14 concernant l'obligation de verser une somme d'argent lors du dépôt d'une demande de révision de l'évaluation foncière ».

16-206 **AUTORISATION / RÈGLEMENT D'EMPRUNT / RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'AÉROPORT RÉGIONAL DE MONT-JOLI**

Il est proposé par Réjean Morissette, appuyé par Gilbert Pigeon et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette autorise le Règlement d'emprunt 2016-01 relatif à l'allongement de la piste de la Régie intermunicipale de l'aéroport régional de Mont-Joli.

16-207 **DOSSIER DE VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE L'IMPÔT FONCIER / DEMANDE DE RETRAIT D'UN DOSSIER DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FABIEN**

Il est proposé par Gilbert Pigeon, appuyé par Roland Pelletier et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette accepte la demande de retrait du dossier portant le matricule 0351-80-7160 de la municipalité de Saint-Fabien dans le cadre du processus de vente pour défaut de paiement de l'impôt foncier actuellement en cours.

16-208 COMITÉS / NOMINATION / COMITÉ DE GESTION INCENDIE / CENTRE D'APPEL D'URGENCE DES RÉGIONS DE L'EST DU QUÉBEC (CAUREQ)

Il est proposé par Réjean Morissette, appuyé par Roland Pelletier et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette nomme le directeur du service de sécurité incendie de la Ville de Rimouski en tant que représentant et le directeur du service régional de sécurité incendie de la MRC en tant que substitut au sein du comité de gestion incendie du CAUREQ.

16-209 COMITÉS / NOMINATION / REPRÉSENTANT AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'ÉNERGIE DU BAS-ST-LAURENT

CONSIDÉRANT la constitution de la Régie intermunicipale de l'énergie du Bas-St-Laurent;

CONSIDÉRANT l'entente signée du 18 avril 2016 entre les huit (8) MRC du Bas-St-Laurent et la Première Nation Malécite de Viger (PNMV);

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de la Régie intermunicipale de l'énergie du Bas-St-Laurent sera formé d'un délégué de chacun des conseils des MRC et d'un délégué du conseil de bande de la PNMV, le tout, tel que fixé dans l'entente signée entre les parties et conformément aux articles 585 et suivants du Code Municipal;

Il est proposé par Marnie Perreault, appuyé par Donald Bélanger et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette nomme par la présente Monsieur Francis St-Pierre, préfet, à titre de délégué de la MRC de Rimouski-Neigette au conseil d'administration de la Régie intermunicipale de l'énergie du Bas-St-Laurent.

16-210 COMITÉS / NOMINATION / CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ORGANISME DES BASSINS VERSANTS DU NORD-EST DU BAS-ST-LAURENT (OBVNEBSL)

Il est proposé par Robert Duchesne, appuyé par Yves Detroz et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette entérine la nomination de Dave Dumas à titre de représentant de la MRC au conseil d'administration de l'Organisme des Bassins Versants du Nord-Est du Bas-St-Laurent.

16-211 RECOMMANDATION / CONSULTATION EN VUE DE LA NOMINATION D'UNE PERSONNE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À RIMOUSKI

Il est proposé par Marnie Perreault, appuyé par Réjean Morissette et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette recommande la nomination du directeur-général et secrétaire-trésorier, Monsieur Jean-Maxime Dubé, dans le cadre de la consultation en vue de la nomination d'une personne au Conseil d'administration de l'Université du Québec à Rimouski.

AMENAGEMENT, URBANISME ET COURS D'EAU

16-212 AVIS DE CONFORMITÉ / PLAN ET RÈGLEMENTS D'URBANISME / VILLE DE RIMOUSKI

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Rimouski a le pouvoir d'adopter des règlements d'urbanisme, et ce, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Rimouski a adopté le Règlement n° 950-2016 qui vient modifier le Règlement n° 820-2014 relatif au zonage de la Ville de Rimouski;

CONSIDÉRANT QUE ledit Règlement n° 950-2016 est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

Il est proposé par Roland Pelletier, appuyé par Gilbert Pigeon et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette approuve le Règlement n° 950-2016 de la Ville de Rimouski, afin d'autoriser les habitations unifamiliales jumelées dans la zone H-1523, et que le directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC soit désigné pour délivrer le certificat de conformité à l'égard de ce règlement.

16-213 AVIS DE CONFORMITÉ / PLAN ET RÈGLEMENTS D'URBANISME / VILLE DE RIMOUSKI

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Rimouski a le pouvoir d'adopter des règlements d'urbanisme, et ce, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Rimouski a adopté le Règlement n° 951-2016 qui vient modifier le Règlement n° 820-2014 relatif au zonage de la Ville de Rimouski;

CONSIDÉRANT QUE ledit Règlement n° 951-2016 est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

Il est proposé par Réjean Morissette, appuyé par Robert Duchesne et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette approuve le Règlement n° 951-2016 de la Ville de Rimouski, afin d'autoriser la vente de remorques et de véhicules hors route dans la zone C-1432, et que le directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC soit désigné pour délivrer le certificat de conformité à l'égard de ce règlement.

16-214 **AVIS DE CONFORMITÉ / PLAN ET RÈGLEMENTS D'URBANISME / VILLE DE RIMOUSKI**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Rimouski a le pouvoir d'adopter des règlements d'urbanisme, et ce, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Rimouski a adopté le Règlement n° 952-2016 qui vient modifier le Règlement n° 820-2014 relatif au zonage de la Ville de Rimouski;

CONSIDÉRANT QUE ledit Règlement n° 952-2016 est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

Il est proposé par Marnie Perreault, appuyé par Gilbert Pigeon et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette approuve le Règlement n° 952-2016 de la Ville de Rimouski, afin d'autoriser les habitations unifamiliales jumelées dans la zone H-267, et que le directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC soit désigné pour délivrer le certificat de conformité à l'égard de ce règlement.

16-215 **AVIS DE CONFORMITÉ / PLAN ET RÈGLEMENTS D'URBANISME / VILLE DE RIMOUSKI**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Rimouski a le pouvoir d'adopter des règlements d'urbanisme, et ce, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Rimouski a adopté le Règlement n° 953-2016 qui vient modifier le Règlement n° 820-2014 relatif au zonage de la Ville de Rimouski;

CONSIDÉRANT QUE ledit Règlement n° 953-2016 est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

Il est proposé par Robert Duchesne, appuyé par Roland Pelletier et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette approuve le Règlement n° 953-2016 de la Ville de Rimouski, afin d'autoriser les logements intergénérationnels dans la zone H-1270, et que le directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC soit désigné pour délivrer le certificat de conformité à l'égard de ce règlement.

16-216 **AVIS DE CONFORMITÉ / PLAN ET RÈGLEMENTS D'URBANISME / VILLE DE RIMOUSKI**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Rimouski a le pouvoir d'adopter des règlements d'urbanisme, et ce, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Rimouski a adopté le Règlement n° 955-2016 qui vient modifier le Règlement n° 820-2014 relatif au zonage de la Ville de Rimouski;

CONSIDÉRANT QUE ledit règlement a été soumis au comité consultatif agricole et que le comité a délivré une recommandation favorable à ce projet de règlement;

CONSIDÉRANT QUE ledit Règlement n° 955-2016 est conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement et aux dispositions du document complémentaire;

Il est proposé par Réjean Morissette, appuyé par Gilbert Pigeon et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette approuve le Règlement n° 955-2016 de la Ville de Rimouski, afin d'assouplir les dispositions relatives aux droits acquis des industries extractives existantes situées dans les zones C-1400, I-1401, A-9002, A 9003, A-9012, A-9041, A-9046, A-9047, A-9061, A-9077 et A 9079, et que le directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC soit désigné pour délivrer le certificat de conformité à l'égard de ce règlement.

16-217 **AVIS D'OPPORTUNITÉ / RÈGLEMENT D'EMPRUNT / RIMOUSKI**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Rimouski a déjà adopté des règlements d'urbanisme et ce, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE cette même Ville a adopté l'avis de présentation 37-06-2016 concernant le projet de règlement numéro 957-2016 autorisant des travaux de construction d'un trottoir dans la rue Saint-Elzéar et un emprunt de 152 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement n'intervient aucunement aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

Il est proposé par Marnie Perreault, appuyé par Roland Pelletier et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette approuve l'avis de présentation 37-06-2016 concernant le projet de règlement numéro 957-2016 de la Ville de Rimouski autorisant des travaux de construction d'un trottoir dans la rue Saint-Elzéar et un emprunt de 152 000 \$.

Copie de la présente résolution devant être transmise à la Ville de Rimouski.

16-218 AVIS D'OPPORTUNITÉ / RÈGLEMENT D'EMPRUNT / RIMOUSKI

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Rimouski a déjà adopté des règlements d'urbanisme et ce, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE cette même Ville a adopté l'avis de présentation 38-06-2016 concernant le projet de règlement numéro 958-2016 autorisant des travaux de renouvellement des conduites dans l'avenue des Pluviers - TECQ 2016 et un emprunt de 635 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement n'intervient aucunement aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

Il est proposé par Réjean Morissette, appuyé par Gilbert Pigeon et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette approuve l'avis de présentation 38-06-2016 concernant le projet de règlement numéro 958-2016 de la Ville de Rimouski autorisant des travaux de renouvellement des conduites dans l'avenue des Pluviers - TECQ 2016 et un emprunt de 635 000 \$.

Copie de la présente résolution devant être transmise à la Ville de Rimouski.

16-219 AVIS DE MOTION / PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE SCHEMA D'AMENAGEMENT DE LA MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE EN VUE DE PERMETTRE LA CONSTRUCTION D'UN PONT REMPLAÇANT LE PONT COUVERT AU-DESSUS DE LA RIVIERE NEIGETTE A SAINT-ANACLET-DE-LESSARD

Avis de motion est donné par Yves Detroz que lors d'une prochaine réunion du conseil, il sera proposé l'adoption d'un Règlement intitulé : « *Projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement de la MRC de Rimouski-Neigette en vue de permettre la construction d'un pont remplaçant le pont couvert au-dessus de la rivière Neigette à Saint-Anaclet-de-Lessard* ».

16-220 DÉPÔT DE LA VERSION PRÉLIMINAIRE DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE

Il est proposé par Marnie Perreault, appuyé par Donald Bélanger et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette autorise le dépôt de la version préliminaire du Plan de développement de la zone agricole.

CULTURE ET PATRIMOINE

16-221 ENTENTE DE PARTENARIAT AVEC LE CONSEIL DES ARTS ET DES LETTRES DU QUÉBEC (CALQ)

Il est proposé par Réjean Morissette, appuyé par Roland Pelletier et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette autorise la signature de l'Entente de partenariat territorial en lien avec la collectivité du Bas-Saint-Laurent. Il est de plus convenu de demander à ce qu'un représentant de la MRC de Rimouski-Neigette fasse partie du comité de suivi de l'entente afin d'assurer une représentativité des réalités des milieux ruraux de notre territoire. À cette fin, le conseil de la MRC nomme Shanti Sarrazin, coordonnatrice à la culture et aux communications à titre de représentante de la MRC au sein du comité de suivi de l'entente avec le Conseil des Arts et des Lettres du Québec.

16-222 PROJETS / FONDS CULTUREL CONJOINT / ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL

Dans le cadre de l'entente de développement culturel 2016, il est proposé par Yves Detroz, appuyé par Marnie Perreault et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette autorise le versement d'aide financière pour les projets et organismes suivants :

Organisme	Projets soutenu	Montant
MRC de Rimouski-Neigette	État de la situation de la vitalité culturelle et des conditions de pratiques sur le territoire rural	8 000 \$
Table COSMOSS Petite-Enfance	Déploiement de la 2e phase des Trousses destinées aux parents d'enfants 0-5 ans	2 000 \$
Comité des loisirs et du sport de St-Narcisse-de-Rimouski	Animations thématiques en lien avec le Club de lecture d'été en milieu rural	4 000 \$
Vieux-théâtre de Saint-Fabien	Réalisation d'une activité de médiation jeune public par le Vieux-théâtre de St-Fabien	2 000 \$
Centre des opérations Dignité	Conception d'une capsule historique par le Centre des opérations Dignité mettant en valeur des témoignages évoquant des événements propres au milieu rural de la Neigette	2 000 \$

Corporation du patrimoine de Saint-Anaclet	Projet de mise en valeur d'éléments patrimoniaux du secteur de la rivière Neigette, notamment du pont couvert	1 750 \$
Fondation de l'écomusée de l'Est-du-Québec	Projet de médiation culturelle lié à l'interprétation de la vie et du patrimoine agricole	1 750 \$
MRC de Rimouski-Neigette	Promotion et mise à jour des Circuits Histoires & Horizons	500 \$
Anik Bouchard-Vézina, <i>Consultante en patrimoine</i>	Mise à jour et évaluation des ressources patrimoniales du territoire rural de la MRC	4 000 \$
TOTAL		26 000 \$

16-223 PARTICIPATION AUX CONSULTATIONS PORTANT SUR LE RENOUVELLEMENT DE LA POLITIQUE CULTURELLE DU QUÉBEC

Il est proposé par Gilbert Pigeon, appuyé par Roland Pelletier et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette autorise le dépôt d'un mémoire dans le cadre des consultations portant sur le renouvellement de la politique culturelle du Québec. Il est de plus convenu de mandater le préfet pour qu'il témoigne de la réalité du développement culturel dans la MRC de Rimouski-Neigette, lors de la rencontre avec le ministre prévue à Rimouski pour le 15 août 2016.

TERRES PUBLIQUES INTRAMUNICIPALES ET AUTRES

16-224 PROGRAMME DE FINANCEMENT DE TRAVAUX DE RESTAURATION DES TRAVERSES DE COURS D'EAU DU MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS (MFFP)

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Rimouski-Neigette s'est fixée comme objectif de maximiser les retombées socioéconomiques des terres publiques intramunicipales au bénéfice des collectivités locales, tout en s'assurant de leur mise en valeur dans une perspective de développement durable;

CONSIDÉRANT QU'investir dans la restauration des traverses de cours d'eau sur des chemins multiusages favorise l'atteinte de cet objectif, en assurant un accès au territoire public;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) a annoncé un programme de réfection pour les ponts et ponceaux du Bas-Saint-Laurent pour l'année 2016;

CONSIDÉRANT QUE le ministère offrira une subvention de 80 % du coût total et que la MRC aura à fournir 20 %;

CONSIDÉRANT QUE des projets se qualifient pour dépôt au programme du MFFP;

Il est proposé par Robert Duchesne, appuyé par Donald Bélanger et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette autorise le dépôt des projets de restauration des traverses de cours d'eau via le programme du Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et que monsieur Jean-Maxime Dubé, directeur général et secrétaire-trésorier, soit désigné pour signer les documents à cet effet.

DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

16-225 DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES / DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE / CONCERTS AUX ÎLES DU BIC

Il est proposé par Gilbert Pigeon, appuyé par Marnie Perreault et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette autorise, à même le budget du Fonds de développement des territoires de la MRC de Rimouski-Neigette, le versement d'une aide financière de 750 \$ au Concerts aux Îles du Bic.

16-226 DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES / DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE / FESTIVAL DE LA P'TITE CAMPAGNE

Il est proposé par Réjean Morissette, appuyé par Robert Duchesne et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette autorise, à même le budget du Fonds de développement des territoires de la MRC de Rimouski-Neigette, le versement d'une aide financière de 750 \$ au Festival de la p'tite Campagne.

16-227 DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES / DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE / FÊTE AU VILLAGE

Il est proposé par Yves Detroz, appuyé par Roland Pelletier et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette autorise, à même le budget du Fonds de développement des territoires de la MRC de Rimouski-Neigette, le versement d'une aide financière de 750 \$ à la Fête au Village.

16-228 DÉVELOPPEMENT RURAL / MODIFICATIONS DE LA POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS POUR AMÉLIORER LES MILIEUX DE VIE

Il est proposé par Robert Duchesne, appuyé par Réjean Morissette et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette adopte les modifications à la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie en date du 8 juin 2016.

16-229 DÉVELOPPEMENT RURAL / POLITIQUE DE MISE EN COMMUN DE RESSOURCES

Il est proposé par Gilbert Pigeon, appuyé par Yves Detroz et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette adopte la Politique de mise en commun de ressources datée du 8 juin 2016.

SECURITE PUBLIQUE ET SECURITE INCENDIE

16-230 ENTRAIDE AUTOMATIQUE / VILLE DE RIMOUSKI

Il est proposé par Marnie Perreault, appuyé par Robert Duchesne et résolu à l'unanimité des membres habilités à voter à l'égard de cette fonction que le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette confirme l'entraide automatique à la Ville de Rimouski lors de l'appel initial pour un feu de bâtiment dans les secteurs du Bic et de Sainte-Blandine/Mont-Label.

AUTRES

16-231 MOTIONS DE CONDOLÉANCES / MADAME FRANCINE JULIEN

Il est proposé par Gilbert Pigeon, appuyé par Yves Detroz et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette transmette ses sympathies à Madame Francine Julien, ancienne mairesse de la municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard, ainsi qu'à sa famille, suite au décès de sa mère, Madame Anita Paquet.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de question a été tenue.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Le préfet déclare la séance levée à 19 h 47.

FRANCIS ST-PIERRE
Préfet

JEAN-MAXIME DUBÉ
Dir. gén. et sec.-trés.